



GUIDE DE CANDIDATURE



1. **POUR LA MÉDAILLE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF**
2. **POUR LES LETTRES DE FÉLICITATIONS**

1) DIPLÔMES et MÉDAILLES de « LAURÉAT de la F F M J S E A »

Conditions :

- À envoyer au Comité des Médaillés à J- 45 de la date de la remise du diplôme et de la médaille de Lauréat.
- Avoir minimum 5 ans d'activité de dirigeant. Dossier argumenté.
- Copie de la carte d'identité de la même taille que l'originale, recto-verso sur une même page.

2) DISTINCTIONS MINISTÉRIELLES

Deux promotions annuelles : le 1er janvier et le 14 juillet avec

- les Lettres de Félicitations
- les Médailles de Bronze - Argent - Or

Conditions : Dossier à envoyer

- avant le 1er juillet pour la promotion du 1er Janvier
- et avant le 1er février pour la promotion du 14 juillet

Critères de chaque distinction

Lettres de Félicitations	Concerne les jeunes dirigeants de moins de 28 ans Dossier argumenté sur l'engagement du candidat Copie de la carte d'identité recto/verso lisible
Médaille de Bronze	Avoir minimum 6 années de dirigeant Dossier très argumenté sur les fonctions occupées et les dates Copie de la carte identité recto-verso lisible
Médaille d'Argent	Être titulaire de la médaille de bronze depuis minimum 4 ans Dossier argumenté sur les postes et l'activité depuis l'obtention du Bronze Copie du Diplôme du bronze Copie de la carte identité recto-verso lisible
Médaille d'Or	Être titulaire de la médaille d'argent depuis minimum 5 ans Dossier argumenté sur les postes et l'activité depuis l'obtention de l'Argent Copie du Diplôme de l'Argent Copie de la carte identité recto-verso lisible

<u>Avis motivé de la marraine ou du parrain :</u>	Chaque dossier sera présenté par un parrain ou une marraine qui apportera <u>un résumé</u> de sa propre appréciation sur les qualités et le bien-fondé de la candidature présentée <u>en avis neutre</u>
--	---

3) CANDIDATURES DES PERSONNELS RELEVANT DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Toutes les candidatures des personnels de la Défense doivent être adressées pour les 3 échelons confondus à leur Ministère de tutelle.

Il en est de même pour les candidatures aux échelons Or et Argent des personnels relevant du Ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales.

En revanche, en ce qui concerne l'attribution des médailles de Bronze, il appartient au CDMJSEA33 de prendre en compte sur son propre contingent, les personnels NON SALARIÉS ayant des activités dans le domaine sportif (Agent de Police, Pompiers, Services & Prévention...)

Pour les personnels retraités des Ministères de la Défense ou de l'Intérieur, aucun avis ne doit être sollicité auprès de leur ministère de tutelle, il appartient au CDMJSEA33 d'adresser directement les mémoires de proposition.

Aucune candidature papier n'est acceptée
Les dossiers de candidatures sont à renseigner en format WORD et à envoyer aux adresses ci-dessous :

- **Pour les médailles ministérielles d'Or, d'Argent et de Bronze :**

Voir annexe : organisation territoriale du CDMJSEA33
Adresser le document au délégué(e) de votre circonscription

Avant le 1er juillet : pour la promotion du 1er janvier de l'année suivante,
Avant le 1er janvier : pour la promotion du 14 juillet de l'année en cours.

- **Pour les Lettres de Félicitations :**

cdmjs33@free.fr
mjsea.lr@gmail.com

- **Pour les médailles de Lauréat :**

cdmjs33@free.fr

Pour toute demande d'information, contacter

**M. le Président du Comité Départemental 33
des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif
pour le contingent départemental,**

Où

**M. le Président du Comité Régional Nouvelle-Aquitaine
des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif
pour le contingent régional Nouvelle Aquitaine**